

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif
au rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des
déchets



2015

Traitement des ordures ménagères et des déchets verts



Table des matières

La présentation du SIL.....	- 4 -
1. Historique.....	- 4 -
2. Le territoire.....	- 5 -
3. Les compétences	- 5 -
4. Les sites	- 6 -
Les indicateurs techniques.....	- 7 -
1. Le traitement des ordures ménagères.....	- 7 -
a. Les tonnages traités.....	- 7 -
b. Les modes de traitement	- 8 -
2. Le traitement des déchets verts	- 9 -
a. Les tonnages traités.....	- 9 -
b. Les modes de traitement	- 10 -
3. Les actions de prévention et de réduction des déchets	- 11 -
Les indicateurs financiers.....	- 11 -
1. La délégation de service public pour la gestion de l’UIOM d’Echillais et le futur centre multifilières du Pôle des Jamelles	- 11 -
2. Les marchés de prestation de service	- 11 -
a. Marché pour l’exploitation du centre de transfert de Médis et pour le traitement des ordures ménagères de la CDA Royan Atlantique.....	- 11 -
b. Marché pour l’exploitation de l’UIOM de St Pierre d’Oléron	- 12 -
c. Marché pour le traitement des ordures ménagères de la CDC de Gémozac- 12 -	
d. Marché pour le traitement des résidus d’épuration des fumées d’incinération des ordures ménagères pour l’UIOM d’Echillais.....	- 12 -
e. Marché pour l’exploitation de la plateforme de compostage d’Echillais - 12 -	
f. Marché pour l’exploitation de la plateforme de broyage de Grézac.....	- 13 -
g. Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Gémozac.....	- 13 -
h. Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Marennes	- 13 -
i. Cas particuliers des déchets verts pour la CDC de l’Ile d’Oléron	- 13 -

3. Les dépenses	- 14 -
a. Les dépenses de fonctionnement	- 14 -
b. Les dépenses d'investissement.....	- 15 -
4. Les recettes.....	- 16 -
a. Les recettes de fonctionnement	- 16 -
b. Les recettes d'investissement.....	- 17 -
Les chiffres clés.....	- 18 -
Les évènements marquants de l'année 2015.....	- 18 -
a. Réunions du comité syndical	- 18 -
b. Evénements importants.....	- 18 -

La présentation du SIL

1. Historique

Le Syndicat intercommunaire du littoral (SIL) a été créé en 2005. Il a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime.

Dès 2007, le SIL a entamé une réflexion sur sa politique de traitement des ordures ménagères. Cette réflexion a conduit le SIL à envisager une augmentation de la capacité de traitement de son site situé à Echillais. Cette augmentation de capacité est envisagée afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- ✓ - Traiter l'intégralité des ordures ménagères du SIL et proposer aux EPCI membres un outils de traitement des déchets encombrants issus de la collecte en déchetteries;
- ✓ - Valoriser 100 % de ces déchets ;
- ✓ - Diminuer les quantités enfouies ou incinérées en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- ✓ - Optimiser, réutiliser, moderniser si possible les ouvrages existant : bâtiments, équipements ;
- ✓ - Renforcer et pérenniser le partenariat avec la base aérienne.

Courant d'année 2008 et début 2009, le SIL a défini les grands principes techniques encadrant la capacité de son installation de traitement. La filière retenue par délibération du 26 mars 2009 est celle d'un pré-traitement mécano biologique (PTMB) aérobique (compostage) couplé à une valorisation énergétique des sous-produits issus de l'équipement de PTMB.

L'année 2009 a également vu un rapprochement du SIL et de la Base aérienne 721 afin de définir les conditions techniques et économiques d'un partenariat renforcé. Sur la base des échanges qui se sont engagés, le SIL a décidé d'inclure au projet d'augmentation de capacité de traitement de son installation les éléments et objectifs suivants :

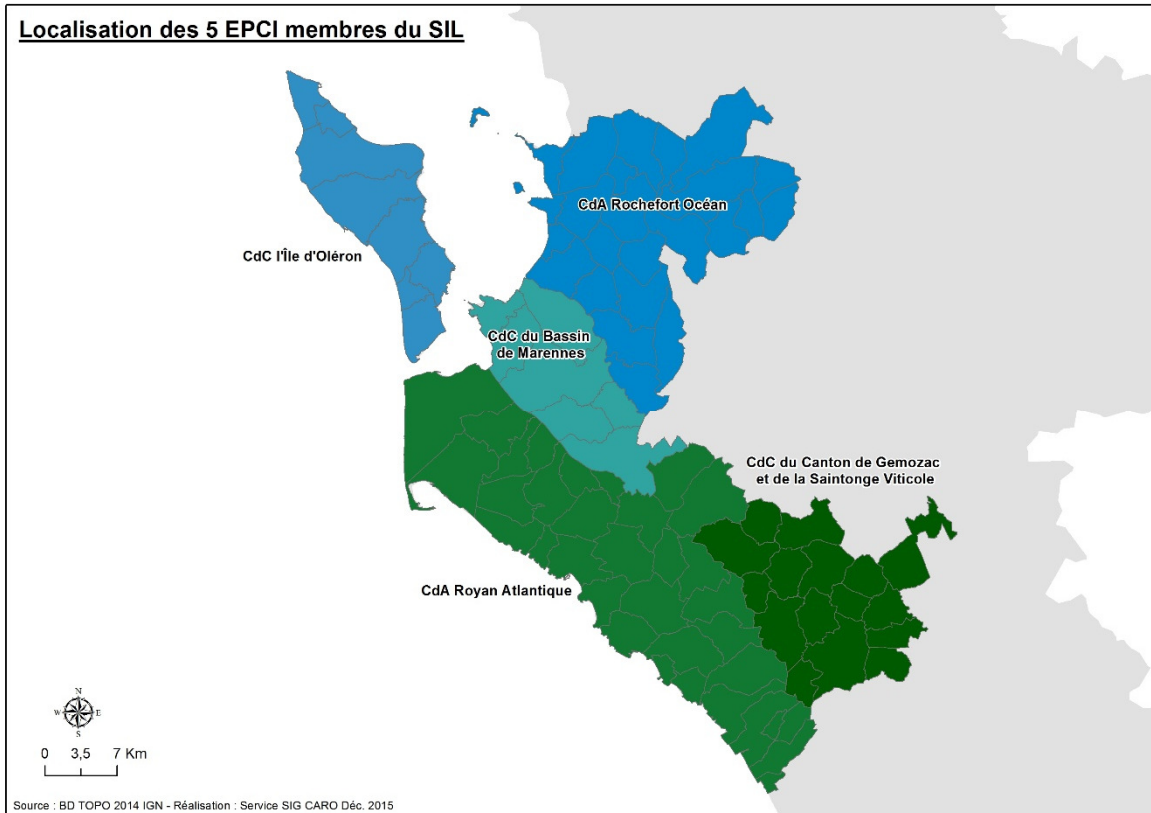
- ✓ - Augmentation de la puissance fournie à la base aérienne ;
- ✓ - Augmentation des quantités de chaleur vendues ;
- ✓ - Sécurisation de la fourniture de chaleur en cas d'indisponibilité de l'unité de traitement des déchets.

Depuis septembre 2011, date d'adhésion des Communautés de Communes d'Oléron et Marennes, l'Usine d'incinération de Saint-Pierre a été transférée au SIL. Cette installation doit être arrêtée lorsque le nouveau centre de traitement multifilière sera mis en service et devra permettre la création d'une d'unité de transfert vers le nouveau centre multifilières.

2. Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe cinq collectivités territoriales partenaires :

- la communauté d'agglomération Rochefort Océan
- la communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- la communauté de communes de l'Île-d'Oléron
- la communauté de communes du bassin de Marennes
- la communauté de communes de Gémovac et de la Saintonge Viticole



Le SIL compte selon la population INSEE 2013, **195 946 habitants** avec une très forte augmentation en période estivale.

3. Les compétences

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

1. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement,
2. L'étude de faisabilité et la réalisation d'un nouveau centre de traitement des déchets ménagers et assimilés,

3. La mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport et de stockage qui s'y rapportent,
4. L'étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri, la construction et la gestion du centre de tri,
5. La gestion des unités de compostage des végétaux dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.
6. Toute étude relative aux modalités de traitement de déchets.

La mise en place et l'exploitation des déchetteries, l'organisation et la gestion des collectes des déchets ménagers et assimilés restent de la compétence des membres.

En vue d'une utilisation rationnelle de ses équipements, pour optimiser les objectifs portés par la loi sur les déchets et notamment réduire les nuisances sur l'environnement dues aux transports, le syndicat peut fournir, à titre accessoire, occasionnel et limité dans le temps, des prestations à des collectivités non membres en cas de défaillance momentanée de leurs installations.

Le Syndicat peut également, aux mêmes conditions, recourir aux services de collectivités non membres lors d'interruptions techniques annuelles programmées ou exceptionnelles.

Le Syndicat peut mettre en place ou s'associer à des actions de coopération avec les communes et les tiers dans tous les domaines intéressant les déchets.

Le Syndicat exerce ses compétences en régie ou peut les confier en tout ou partie à des tiers par la conclusion de contrats.

4. Les sites

Le SIL gère donc plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers et les déchets verts du territoire :

- Une usine d'incinération avec valorisation énergétique, située à Échillais ;
- Une usine d'incinération située à Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets, situé à Médis ;
- Deux unités de compostage de déchets verts, situées à Échillais et à Dolus-d'Oléron ;
- Deux installations de broyage et de transfert de déchets verts, situées à Grézac et Saint-Just Luzac.



Les indicateurs techniques

1. Le traitement des ordures ménagères

a. Les tonnages traités

En 2015, le SIL a traité 70 728,54 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 2 876,96 tonnes de déchets ménagers assimilés d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 73 605,50 tonnes

Pour les ordures ménagères résiduelles, ce tonnage a diminué de 4% entre 2014 et 2015, grâce aux actions des collectivités adhérentes en faveur du tri et de la réduction des déchets

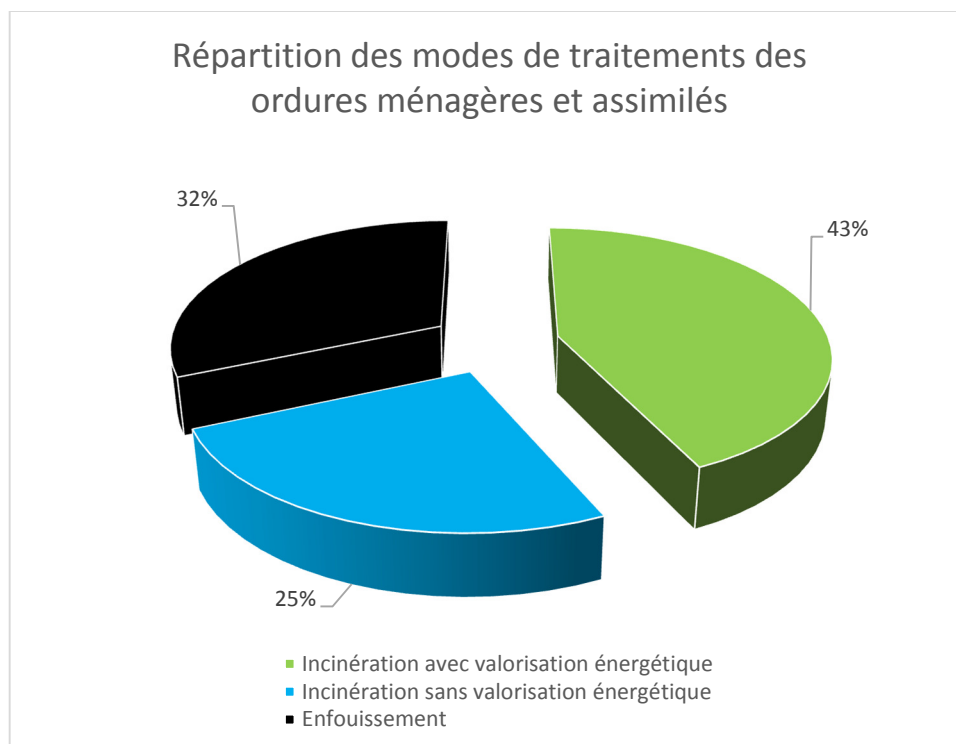
et surtout grâce à la mise en place de la redevance incitative mise en place par la CDC de Marennes.

EPCI membres du SIL	2014	2015	Evolution entre 2014 et 2015
Tonnes	73 428,12	70 728,54	-4%
CDA Royan Atlantique	30 585,30	30 207,42	-1%
CDA Rochefort Océan	19 958,00	19 601,98	-2%
CDC Ile d'Oléron	16 032,78	15 096,00	-6%
CDC Marennes	3 807,76	2 861,00	-25%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	3 044,28	2 962,14	-3%

b. Les modes de traitement

L'ensemble des déchets ménagers ont été traités sur des installations classées

Unités de traitement	tonnages
UIOM Echillais	31 732,92
UIOM St Pierre d'Oléron	18 706,62
Enfouissement dans le département 17	23 165,96



En 2015, 25% des déchets traités ont été incinérés sans valorisation énergétiques sur l’UIOM de St Pierre d’Oléron, et 32% ont été enfouis en centre de stockage avec valorisation du biogaz.

2. Le traitement des déchets verts

a. Les tonnages traités

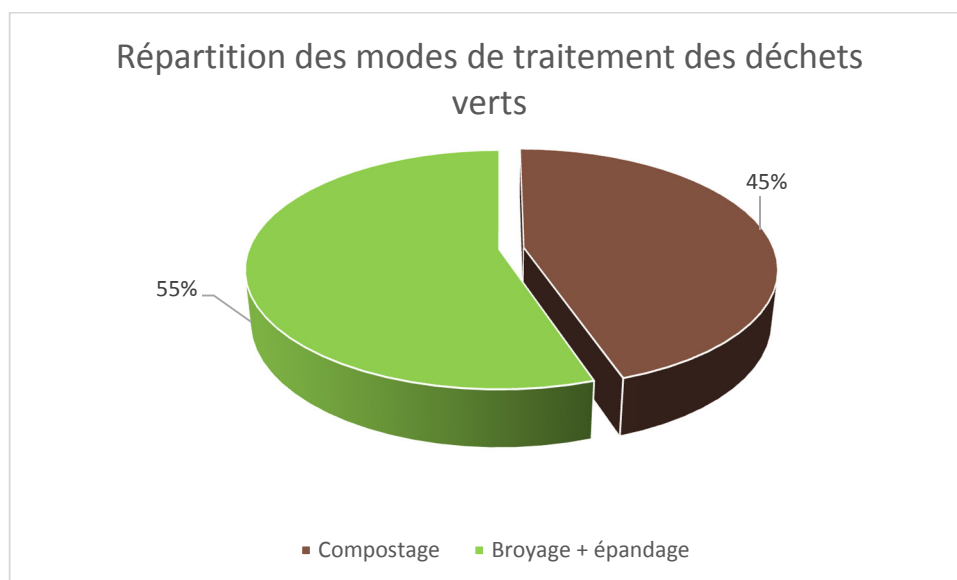
En 2015, le SIL a traité 46 530,24 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 1 017,13 tonnes de déchets verts d’apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 47 547,37 tonnes.

Comme depuis plusieurs années le tonnage de déchets verts est en forte augmentation +7% entre 2014 et 2015, qui s’expliquent par la prise en charge pour la première année des déchets verts de la CDC de Marennes. On note une baisse significative des déchets verts sur la CDA Royan Atlantique et sur la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole, cette dernière est le résultat du nombre de campagne de broyage sur l’année 2015, la quantité collectée en déchèterie est quant à elle plus élevée en 2015 qu’en 2014.

EPCI membres du SIL	2014	2015	Evolution entre 2014 et 2015
Tonnes	43 459,50	46 530,24	7%
CDA Royan Atlantique	22 291,38	21 240,62	-5%
CDA Rochefort Océan	8 202,00	8 245,23	1%
CDC Ile d'Oléron	11 838,70	12 064,38	2%
CDC Marennes	NC	4 047,31	
CDC Gémozac et Saintonge viticole	1 127,42	932,70	-17%

b. Les modes de traitement

En 2015, les déchets verts se sont traités de deux façons soit en compostage sur des plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, soit en broyage avec épandage chez des agriculteurs limitrophes aux plateformes de broyage.



3. Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI membres. Cependant, le SIL est un partenaire dans les actions mises en œuvre. De plus, il tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

Les indicateurs financiers

Le SIL pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge passe par une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

1. La délégation de service public pour la gestion de l'UIOM d'Echillais et le futur centre multifilières du Pôle des Jamelles

Les déchets de la CDA Rochefort Océan, ainsi qu'une partie de ceux de la CDA Royan Atlantique, et ceux de la CDC de Gémozac sont traités sur l'UIOM d'Echillais. Jusqu'au 31 juillet 2015, l'usine d'incinération était exploitée via un marché avec la société SETRAD filiale du groupe VEOLIA. Le 1^{er} août 2015, le SIL a signé une convention de délégation de service public (DSP) avec cette même société.

Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2015 : le montant de la prestation s'élevait à **1 911 791,74 €HT**

Du 1^{er} août au 31 décembre 2015 : le montant de la DSP s'élevait à **1 349 584,37 €HT**

2. Les marchés de prestation de service

a. Marché pour l'exploitation du centre de transfert de Médis et pour le traitement des ordures ménagères de la CDA Royan Atlantique

La totalité des ordures ménagères collectés sur le territoire de la CDA Royan Atlantique passe sur le centre de transfert de Médis. Les déchets sont ensuite acheminés soit sur l'UIOM d'Echillais (7 570,66 tonnes en 2015) et le reste sur le centre de stockage de déchets non dangereux à Clérac (17). Le marché pour l'exploitation du centre de transfert de Médis, et le transport et traitement des ordures ménagères a débuté le 5 juin 2012 pour une période de 3 ans renouvelable ensuite 3 fois par période d'un an soit jusqu'au 4 juin 2018 maximum.

Il est décomposé en 2 lots :

Lot 1 : Exploitation du centre de transfert

Lot 2 : Transport vers les centres de traitement et traitement d'une partie des déchets

Pour l'année 2015, le montant des prestations s'élevaient à **204 624,63 €HT** pour le lot 1 et **2 332 062,15 € HT** pour le lot 2

b. Marché pour l'exploitation de l'UIOM de St Pierre d'Oléron

Les ordures ménagères des CDC de l'île d'Oléron et de Marennes sont traitées sur l'UIOM de St Pierre d'Oléron via un marché transféré en 2011 par le CDC de l'île d'Oléron avec la société SECHE. Ce marché a fait l'objet en avril 2015 d'un marché complémentaire.

Le montant des prestations s'élevaient pour l'année 2015 à :

Pour le marché initial du 1^{er} janvier au 18 mars 2015 : **545 336,98 €HT**

Pour le marché complémentaire du 19 mars au 31 décembre 2015 : **1 481 303,33 €HT**

c. Marché pour le traitement des ordures ménagères de la CDC de Gémozac

Les ordures ménagères de la CDC de Gémozac sont traitées via un marché avec la société VEOLIA. Les ordures ménagères après leur collecte sont déposées sur un centre de transfert basé à Chermignac, pour ensuite acheminées sur l'UIOM d'Echillais.

Le montant des prestations s'élevaient pour l'année 2015 à **276 595,21 €HT**

d. Marché pour le traitement des résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères pour l'UIOM d'Echillais

Dans le cadre du traitement des Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères, le SIL a contracté un marché avec la société SECHE jusqu'au 31 décembre 2015. A compter du 1^{er} janvier 2016, cette prestation fera partie intégrante de la DSP.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2015 à **167 064,51 €HT**

e. Marché pour l'exploitation de la plateforme de compostage d'Echillais

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDA Rochefort Océan sont traités sur la plateforme de compostage d'Echillais. Jusqu'au 31 juillet 2015, c'est la société COGEDE qui a exploité cette plateforme, à compter du 1^{er} août 2015, sa gestion a été intégrée à la DSP.

Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2015 : le montant de la prestation s'élevait à **113 122,65 €HT**

Du 1^{er} août au 31 décembre 2015 : le montant de la DSP s'élevait à **107 156,49 €HT**

f. Marché pour l'exploitation de la plateforme de broyage de Grézac

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDA Royan Atlantique sont traités sur la plateforme de broyage de Grézac via un marché qui a débuté le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 2 ans renouvelable deux fois par période d'un an avec la société LOCA RECUPER.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2015 à **376 808,60 €HT**

g. Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Gémozac

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDC de Gémozac sont traités sur une plateforme mise à disposition par la CDC elle-même. La prestation du fait des faibles volumes se fait via un marché annuel à bon de commande avec la société TERRALYS.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2015 à **21 172,29 €HT**

h. Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Marennnes

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDC de Marennnes sont traités sur une plateforme mise à disposition par la CDC elle-même à St Just Luzac. La prestation du fait des faibles volumes se fait via un marché annuel à bon de commande avec la société GORRICHON.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2015 à **84 993,81 €HT**

i. Cas particuliers des déchets verts pour la CDC de l'île d'Oléron

Les déchets verts de la CDC de l'île d'Oléron sont traités en régie par la CDC elle-même sur la plateforme de compostage de l'Ecopôle.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2015 à **162 921,07 €HT**

3. Les dépenses

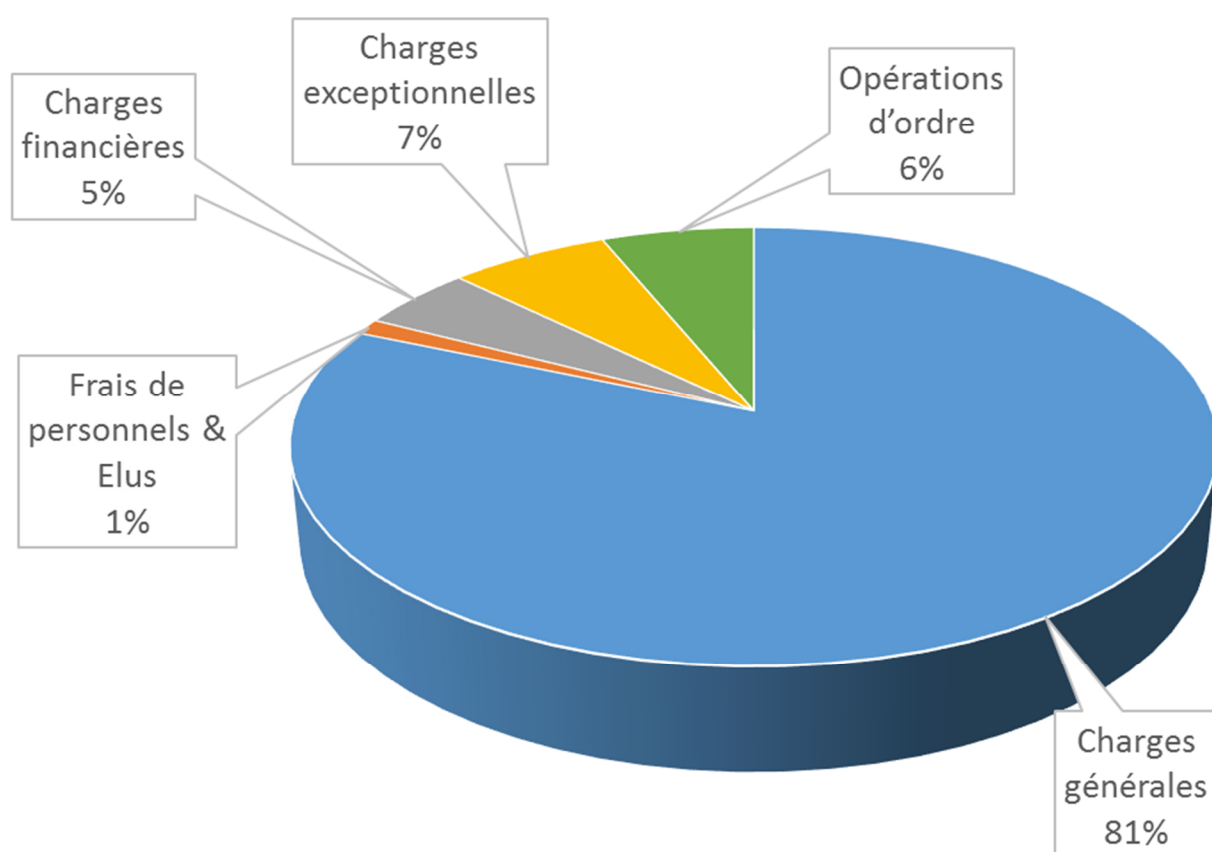
a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.



Charges générales		10 246 278,42 €
	Fonctionnement général	38 039,21 €
	Prestations de traitement des ordures ménagères	8 440 319,61 €
	Prestations de traitement des déchets verts	741 440,81 €
	UIOM d'Oléron - Taxes/analyses environnementales	191 721,36 €
	UIOM d'Echillais - Taxes/analyses environnementales	454 155,56 €
	Centre multi filières de traitement	380 601,87 €
Frais de personnels & Elus		146 532,02 €
	Personnel	68 749,27 €
	Elus	77 782,75 €
Charges financières		590 381,34 €
Charges exceptionnelles		822 339,82 €
	(remboursement cotisations 2014)	
Opérations d'ordre		781 857,84 €
	Amortissements	781 857,84 €
Total des dépenses de fonctionnement		12 587 389,44 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 2015



b. Les dépenses d'investissement

La plus grosse partie des dépenses d'investissement a concerné les travaux du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles

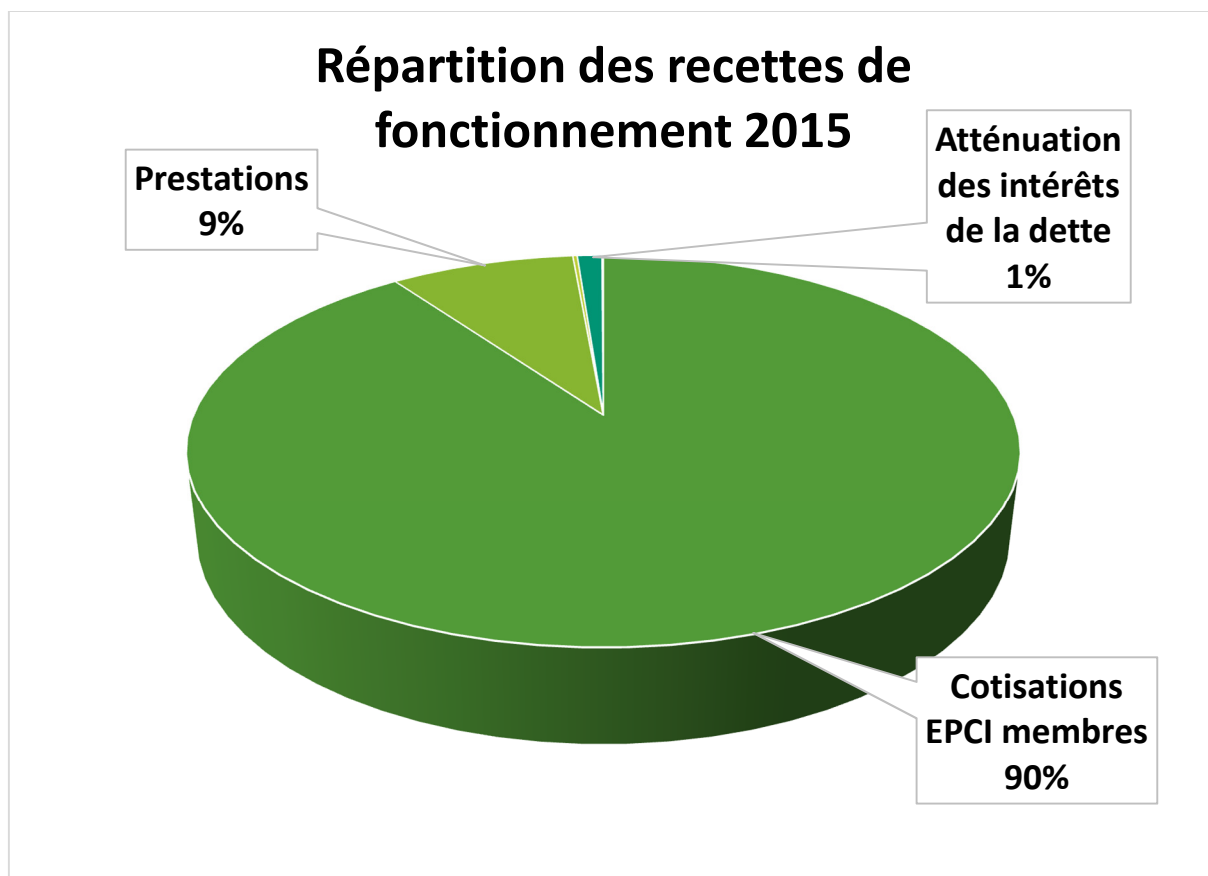
Dépenses d'équipement	6 602 459,25 €
Charges générales	2 139,21 €
Matériel informatique	2 139,21 €
Centre multifilières d'Echillais	6 600 320,04 €
Assistance maîtrise d'oeuvre	6 577,12 €
Etudes	127 485,53 €
Travaux	6 466 258,39 €
Remboursement de la dette en capital :	914 025,11 €
UIOM Echillais / plateforme compo	530 691,79 €
Centre multifilières d'Echillais	383 333,32 €
Total des DEPENSES investissement	7 516 484,36 €

4. Les recettes

a. Les recettes de fonctionnement

90% des recettes de fonctionnement du SIL proviennent des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.

Cotisations EPCI membres		10 203 560,00 €
Prestations		965 349,41 €
	Facturation traitement déchets ménagers et déchets verts	477 849,32 €
	Vente de chaleur BA 721	487 500,09 €
Produits d'exploitation		23 230,93 €
	Vente ferraille UIOM Oléron	22 454,00 €
	Vente ferraille UIOM Echillais	776,93 €
Atténuation des intérêts de la dette		129 410,00 €
	(subvention Conseil Départemental)	
Produits exceptionnels		7 173,60 €
	(Remboursement cotisations retraite)	
Total des recettes de fonctionnement		11 328 723,94 €



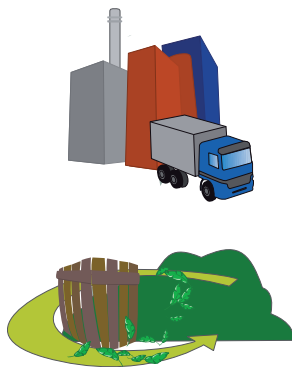
b. Les recettes d'investissement

Plus de 95% des recettes d'investissements proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles



Emprunts	19 100 850,00 €
Subvention d'investissement	110 000,00 €
Amortissement des immobilisations	781 857,84 €
UIOM Echillais	616 120,84 €
Médis	214,00 €
Etudes nouveau centre multi fi	165 212,00 €
Equipement informatique SIL	311,00 €
Total des RECETTES investissement	19 992 707,84 €

Les chiffres clés



Quantité d'ordures ménagères traitées (*)	375,64	kg/hab/an
Coût de traitement des ordures ménagères	45	€/hab/an
	119	€/tonne

Quantité de déchets verts traités	242,66	kg/hab/an
Coût de traitement des déchets verts	4	€/hab/an
	15	€/tonne

(*) ce chiffre élevé prend en compte le poids des déchets produits pendant la saison touristique (20 à 25%)

Les évènements marquants de l'année 2015

a. Réunions du comité syndical

Au cours de l'année 2015, le comité syndical s'est réuni 5 fois :

- 17 février 2015
- 7 avril 2015
- 14 avril 2015
- 26 juin 2015
- 26 novembre 2015

b. Evénements importants

- Février - Convention de valorisation des déchets verts sur le territoire de la CDC de Marennes.
- Mai - Evacuation de la Zone A Défendre du site du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.

- Juin - Choix du délégataire pour la délégation de service public pour l'exploitation de l'UIOM d'Echillais et du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles => Véolia propreté
- Septembre : recrutement d'une Directrice => Marie-Eve DAVID GUIRAL
- Décembre : contractualisation d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 40,265 millions d'euros et auprès de la Deutsche Pfandbriefbank AG pour un montant de 32 millions d'euros pour la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.